



Engagement des membres

*En attendant la constitution de la Calim en tant qu'entité juridique propre – prévue pour le printemps 2026 – voici une première version de l'engagement des membres, base minimum pour aller vers un mouvement collectif de transformation sociétale. Il est prévu d'intégrer les éléments de ce texte dans la **charte** de cette future entité.*

Texte proposé par le Groupe de Travail (GT) «Conventionnement des mangeur·euses», validé par les comités citoyens, lors de la séance du 27 septembre 2025.

En tant que membre de la Calim, je m'engage à...

...accepter les points ci-dessous, comme étant la direction vers laquelle je veux tendre :

1. Entretenir et valoriser le temps dédié à se nourrir
2. Préparer et cuisiner les repas à partir d'aliments frais, variés, de saison, si possible issus d'une agriculture paysanne et de proximité (circuits courts)
3. Éviter au maximum le gaspillage ainsi que les emballages
4. Reconnaître les liens entre ma santé physique et mentale et la manière dont je me nourris
5. Entretenir une culture alimentaire : en tissant des liens entre mangeurs et mangeuses et avec les personnes qui produisent, transforment et distribuent notre alimentation
→ Cf. «Rencontres Calim», modules de formation collective

→ Les Rencontres Calim

La Calim propose des modules de formations collectives, selon un tournus de quatre propositions par semestre (visites, soirées, projections, etc.). Les thèmes abordés sont les suivants : Filières agricoles et alimentaires, paysage alimentaire, santé et alimentation, démocratie alimentaire.

En tant que membre de la Calim, je m'engage, dans la mesure du possible, à participer à ces rencontres – qui sont le socle de notre montée en compétence commune.